

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date 16 juin 2020 à 18h00

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt, le 16 juin à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle *Josse Heumez* sous la Présidence de M.DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1^{ère} adjointe, MM Olivier HENDRICK, Henri LEGAY, adjoints, Mmes Christine ANSEL, Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, Angélique LOZINGUEZ, MM Olivier CUVILLIEZ, Philippe DUMONT, Frédéric FICHAUX, David RAIMOND.

Absents excusés : Philippe LEFRANC

Absents : /

Procurations : /

Convocation : du 09 mai 2020.

Secrétaire : Christine ANSEL

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Madame Christine ANSEL est nommée secrétaire de séance.

Compte de gestion 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté lors de la même séance du compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte administratif (CA) 2019

Monsieur le Maire informe que lors du vote du compte administratif un président peut être élu étant donné que le Maire ne peut présider la séance lors du vote.

Monsieur le Maire demande qui veut être président lors du vote du C.A de la commune et du C.A et de l'ALSH. Séverine FOUACHE DELBECQ se propose.

Le Conseil Municipal élit Séverine FOUACHE DELBECQ, Présidente lors des votes des Comptes administratifs.

Monsieur le Maire laisse la parole à Séverine FOUACHE DELBECQ et quitte la salle.

Séverine FOUACHE DELBECQ rappelle que le compte administratif est identique au compte de gestion du percepteur et qu'il s'établit comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	572 758.16 €
Recettes	957 233.89 €
Excédent 2018	396 063.86 €
Part affectée à investissement :	221 494.53 €
Résultat de clôture 2019	559 045.06 €

<u>Investissement</u>	
Dépenses	418 483.68 €
Recettes	633 908.28 €
Déficit 2018	69 877.37 €
Restes à réaliser dépenses :	107 579.38 €
Restes à réaliser recettes	0 €
Besoin de financement :	0 €

Séverine FOUACHE DELBECQ demande qui s'oppose au vote du Compte administratif. Personne ne s'opposant elle déclare le Compte administratif 2019 de la commune adopté et invite Monsieur le Maire à rentrer.

Affectation du résultat 2018 du budget commune

Après avoir entendu le résultat de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019,

Constatant que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 laisse apparaître un excédent cumulé de 559 045.06 €

Constatant que le résultat d'investissement de l'exercice 2019 laisse apparaître un excédent cumulé de 145 547.23 €, 0 € de restes à réaliser en recettes et 107 579.38 € de restes à réaliser en dépenses

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Reprise anticipée du résultat cumulé de l'exercice 2019	
Affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement (compte 1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté	559 045.06 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'affectation de résultat proposé.

Taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire informe que le BP a été préparé en conservant les taux d'imposition de l'an dernier soit 17.51 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 49.05 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler les taux de l'an dernier.

Subventions communales

Monsieur le Maire rappelle que la commune subventionne les budgets ALSH et CCAS, et que les montants proposés correspondent aux besoins de chacun de ces budgets pour l'année 2020 soit 6 000 € pour le CCAS. Aucune subvention ne sera allouée à l'ALSH car il ne fonctionnera pas cette année.

Pour les subventions aux associations communales, Monsieur le Maire rappelle que le versement est fait sous condition d'avoir reçu les comptes des associations et propose de conserver les montants votés en 2019.

Fabienne CAPELLE ne prend pas part au vote de la subvention au Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire rappelle que les associations extérieures doivent également fournir l'état de leur compte conjointement à leur demande de subvention.

Le Conseil Municipal décide de renouveler les subventions de certaines associations qui en ont fait la demande.

Les montants décidés sont inscrits au Budget Primitif.

Budget Primitif (BP) 2020 de la commune

Mr le Maire précise que le budget primitif a été présenté en commission de finances du 11 juin 2020.

Mr le Maire donne la parole à Mme Clémentine WILQUIN qui expose les chapitres du BP 2020.

Après un vote au chapitre, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 266 100.00 €	1 266 100.00 €
Section d'investissement	972 273.30 €	972 272.30 €
TOTAL	2 238 373.30 €	2 238 373.30 €

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorable à l'établissement du Budget primitif 2020.

Compte de gestion 2019 du budget ALSH

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté lors de la même séance du compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte administratif 2019 de l'ALSH

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, élue présidente en début de séance lors des votes des comptes administratifs et quitte la salle.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, élue président en début de séance lors du vote du compte administratif et quitte la salle.

Mme Séverine FOUACHE DELBECQ rappelle que

les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 29 070.21 €

les Recettes à 33 457.92 €

un excédent 2018 de 9 515.55 €

Ce qui donne un Résultat de clôture 2019 de 13 903.26 €

Elle demande qui s'oppose au vote du compte administratif. Personne ne s'oppose, elle déclare le compte administratif du ALSH pour 2019 adopté et invite Monsieur le Maire les rejoindre.

Affectation du résultat de l'accueil de loisirs

Monsieur le Maire propose d'imputer au compte Recettes 002 la somme de 13 903.26 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'affectation du résultat.

Budget primitif de l'Accueil de Loisirs 2020

Monsieur le Maire rappelle que, compte tenu de l'épidémie de COVID-19, aucun centre de loisirs ne sera organisé par la commune en 2020.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 de l'ALSH arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 11 juin 2020 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 13 903.26 €

Dépenses et recettes d'investissement : 0 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 11 juin 2020,

Vu le projet de budget primitif 2020,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	13 903.26 €	13 903.26 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	13 903.26 €	13 903.26 €

Remplacement d'un agent

Monsieur le Maire expose qu'un agent est actuellement en arrêt suite à une opération chirurgicale.

Il demande une autorisation permanente afin de faire face au plus vite au manque de personnel suite à toute absence pour cause de congé maladie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à recruter un agent non permanent pour le remplacement d'un agent en arrêt de plus de 15 jours.

Le Conseil Municipal à l'unanimité l'autorise à signer tout contrat, convention ou arrêté relatif au remplacement d'un agent.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que le gaz dans les Hauts de France va changer. Cela se fera pour Wavrans sur l'Aa en 2021.

GrDF mène actuellement une grande campagne d'inventaire chez les particuliers afin de connaître la compatibilité des appareils de tous les foyers avec le nouveau gaz.

Cet inventaire se fait par une entreprise sous traitée : JOGGIN.

Suite à la commission fêtes du 12 juin 2020, Mr le Maire donne la parole à Mme Angélique LOZINGUEZ qui expose l'annulation des festivités du 14 juillet.

Ce jour-là, aura lieu un dépôt de gerbe, un vin d'honneur et une distribution de bonbons.

La remise des diplômes du travail est reportée à la cérémonie des vœux de janvier 2021.

Monsieur le Maire rappelle que la kermesse est annulée. L'association des parents d'élèves travaille actuellement avec l'équipe enseignante pour l'organisation d'un moment récréatif lors de la journée du lundi 29 juin. La remise des livres de prix se ferait ce jour-là.

Suite à la commission voirie espaces verts, il est demandé à l'assemblée féminine des volontaires pour rejoindre les 3 hommes (Julien DELANNOY, Olivier HENDRICK et Henri LEGAY), membres du jury des maisons fleuries, Mmes Chantal CUEGNET et Muriel LEFEBVRE HERMETZ le sont.

Monsieur le Maire présente les résultats des élections des vice-présidents au sein des commissions :

Finances : Séverine FOUACHE DELBECQ

Voirie – Espaces Verts : Henri LEGAY

Eglise et cimetière : Muriel LEFEBVRE HERMETZ

Travaux et bâtiments : Olivier HENDRICK

Communication- bulletin municipal et site internet : David RAIMOND

Sport- Jeunesse et loisirs : Philippe LEFRANC

Fêtes : Angélique LOZINGUEZ

Accueil de loisirs : Fabienne CAPELLE

Embauche du personnel : Philippe DUMONT

Accessibilité – Adap – Pave : Muriel LEFEBVRE HERMETZ

Mobilité – Liaisons douces : Philippe LEFRANC

Monsieur le Maire fait part de la proposition de Mr Olivier HENDRICK pour intégrer la commission Voirie Espaces Verts. A l'unanimité le conseil municipal accepte la modification des membres de cette commission.

Monsieur le Maire expose qu'à compter du 22 juin, l'école est obligatoire pour tous les élèves. Un protocole sanitaire allégé devrait nous parvenir dans les jours à venir.

Une priorité d'accès aux services de Garderie et de Cantine sera donnée aux élèves dont les 2 parents travaillent.

Monsieur Henri Legay signale que la mise en place des nouvelles organisations liées au Covid crée une ouverture constante de la porte d'entrée. Il serait souhaitable de revoir ce point dans la prochaine organisation.

Monsieur le Maire signale avoir rencontré un dératiseur pour palier à l'invasion de rats au hameau de Fourdebecques. Une campagne de dératisation pourra être lancée sur tout le hameau si et seulement si le particulier concerné y participe.

Monsieur le Maire informe que les travaux d'installation du pylône de téléphonie mobile avancent. La plateforme est réalisée.

A ce jour, 4 opérateurs s'y raccordent : SFR, Bouygues, Orange et Free.

Muriel LEFEBVRE HERMETZ informe que la sortie de la rue de Campagnette à l'angle du rue B Chochoy est dangereuse. Il serait prudent d'y installer un miroir.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que le panneau sens interdit est trop en recul, des interdictions de tourner pourraient également être installées.

Olivier CUVILLIEZ informe, après accord de Mr le Maire, avoir installé en partenariat avec la Fédération de Chasse dans le jardin de la mairie 2 bacs à hirondelles. Il s'agit de bacs remplis de boue utilisée pour la construction de leurs nids.

Monsieur le Maire informe que depuis plusieurs années, le parking de l'école des Orchidées est référencé comme accueil de Camping Car. Pour autant, il ne bénéficie pas de borne de vidange et de remplissage.

Il a débuté une discussion avec la CCPL et le Sidealf pour palier à ce manque.

Angélique LOZONGUEZ préférerait que l'implantation du City Sade soit définit avoir l'installation de ces bornes.

Monsieur le Maire informe que les lieux d'implantation seront distincts.

Monsieur le Maire informe que la commune de Wavrans sur l'Aa a été sollicitée par la CCPL pour l'installation d'un poteau de Trailfit sur son territoire. Celle-ci pourrait être envisagée sur le terrain multisports. Une proposition sera faite en CCAS, propriétaire du terrain.

La séance est close à 20h20.

POUR EXTRAIT CONFORME

En mairie, le 19 juin 2020

Le Maire,

DELANNOY Julien

